



MIGRATION MIXTE EN MILIEU URBAIN - ETUDE DE CAS SUR TUNIS

Rapport MMC, novembre 2020



« Venir à Tunis n'était pas vraiment un choix délibéré. C'était un choix parce que la personne que je connaissais m'avait parlé de ce qu'était Tunis. Mais il a menti un peu sur le salaire et sur le travail. Il m'avait dit que le travail était très bien payé mais il m'a donné le taux en CFA et non en dinars. »

Ivoirienne, âge inconnu, La Marsa

Remerciements

Recherché et écrit par : Imen Aouani (MMC Afrique du Nord), Maxime Giraudet (MMC Afrique du Nord) et Jim van Moorsel (MMC Afrique du Nord).

Révisé par : Ayla Bonfiglio (MMC Afrique du Nord) et Roberto Forin (MMC Genève).

Remerciement : Francesco Coccoli (MMC Genève) et Ana-Maria Murphy-Teixidor (MMC Afrique du Nord) pour l'analyse des données 4Mi ; et à toute l'équipe MMC/4Mi en Tunisie pour leur mise en œuvre du 4Mi.

Mise en page et conception : Ziad Alhemdi et Simon Pegler.

Citation suggérée :

Mixed Migration Centre (2020), Migration mixte en milieu urbain – Etude de cas sur Tunis, disponible sur : <http://www.mixedmigration.org/resource/urban-case-study-tunis/>

À propos de ce rapport

Ce rapport a été mandaté et financé par le ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) dans le cadre d'un partenariat avec le Centre international pour le développement des politiques migratoires (CIDPM) et d'une collaboration avec le Centre de Recherche sur la Migration Mixte (MMC). Le MMC était responsable de la collecte des données et a rédigé ce rapport avec le soutien de l'CIDPM. L'Union européenne (UE) et le Foreign, Commonwealth and Development Office (FCDO) britannique ont soutenu la collecte d'une partie des données sur lesquelles repose cette étude.

Ce rapport est une contribution à la vision du MMC selon laquelle les politiques migratoires, les réponses et le débat public sont basés sur des preuves crédibles, une compréhension nuancée de la migration mixte, plaçant les droits de l'Homme et la protection de toutes les personnes en mouvement au centre. Plus précisément, il contribue au deuxième objectif stratégique du MMC, qui est de contribuer à des politiques et des débats sur les migrations mieux informés et fondés sur des preuves.

Après un bref aperçu de la dynamique actuelle des migrations mixtes à Tunis et du cadres national de la politique migratoire, cette étude cherche à explorer la dynamique des migrations mixtes à partir de trois optiques thématiques complémentaires : 1) Tunis comme ville d'opportunités ; 2) Tunis comme ville de risques et 3) Tunis pendant la pandémie COVID-19.

Outre l'études de cas de Tunis, le MMC a réalisé des études de cas urbaines similaires à Bogota, Nairobi et Kuala Lumpur, et Bamako, que vous pouvez consulter ici :

[Etude de cas sur Bogota](#)

[Etude de cas sur Nairobi](#)

[Etude de cas sur Kuala Lumpur](#)

[Etude de cas sur Bamako](#)

Les méthodes de recherche utilisées, les sources de données et la structure d'analyse ont été standardisées entre les différentes études, afin de permettre au lecteur de comparer la situation spécifique des réfugiés et des migrants dans les deux villes.

Par ailleurs, l'édition 2020 du rapport thématique annuel de la MMC, le Mixed Migration Review, est consacrée au thème des migrations urbaines et peut être consultée ici :

[Mixed Migration Review 2020](#)

Les informations et les opinions présentées dans ce rapport sont celles de l'auteur et du MMC et ne reflètent pas nécessairement l'opinion officielle du Conseil danois pour les réfugiés (DRC) ou de l'un des donateurs qui soutiennent le travail du MMC ou ce rapport. Le contenu de ce rapport relève entièrement de la responsabilité du MMC.

À propos du Centre sur la Migration Mixte (MMC)

Le MMC (Mixed Migration Centre – Centre sur la Migration Mixte) est un réseau mondial composé de sept centres régionaux et d'une unité centrale à Genève qui s'occupe de la collecte de données, de la recherche, de l'analyse et de l'élaboration de politiques sur la migration mixte. Le MMC est une source majeure de collecte et de diffusion de données, de recherches, d'analyses et d'expertises indépendantes et de haute qualité sur les migrations mixtes. Le MMC vise à : mieux comprendre les migrations mixtes ; avoir un impact positif sur les politiques migratoires mondiales et régionales ; fournir des réponses de protection fondées sur des données pour les personnes en déplacement ; et stimuler une réflexion novatrice dans les débats publics et politiques sur les migrations mixtes. Le MMC met l'accent sur les droits de l'Homme et la protection de toutes les personnes en déplacement.

Le MMC fait partie du Conseil danois pour les réfugiés (DRC) et est régi par ce dernier. Bien que son lien institutionnel avec le DRC garantisse que le travail du MMC soit ancré dans la réalité opérationnelle, il agit comme une source indépendante de données, de recherche, d'analyse et de développement de politiques sur la migration mixte pour les décideurs politiques, les praticiens, les journalistes et le secteur humanitaire dans son ensemble. La position du MMC ne reflète pas nécessairement la position du DRC.

Pour plus d'informations sur le MMC, visitez notre site web : www.mixedmigration.org

RECHERCHÉ PAR :



COMMANDÉ PAR :



EN COLLABORATION AVEC :



SOUTENU PAR :



À propos du Ministère Français de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE)

L'équipe Migration et Développement du MEAE travaille à la promotion d'une vision équilibrée de la migration, basée sur la protection des droits de l'Homme, la nécessité de systèmes efficaces de gestion des migrations et la mobilisation de la diaspora pour le développement. Consciente de l'importance de la capacité des migrants à être actifs tant dans les pays d'accueil et de transit que dans les pays d'origine, la France a élaboré des lignes directrices sur la migration et le développement, qui font l'objet d'une stratégie Mobilité, Migration et Développement visant à renforcer la contribution de la mobilité et de la migration au développement des pays d'origine.

À propos du Centre international pour le développement des politiques migratoires (CIDPM)

Le CIDPM est une organisation internationale qui compte 18 États membres et plus de 340 employés. Elle conseille et soutient ses États membres et ses partenaires en élaborant des options politiques et des systèmes de gouvernance en matière de migration fondés sur des données probantes, afin de les munir de réponses efficaces et progressistes aux opportunités, et de solutions pragmatiques aux défis complexes de la migration et de la mobilité régionales. Les régions prioritaires comprennent l'Afrique, l'Asie centrale et du Sud, l'Europe et le Moyen-Orient. Le CIDPM met en œuvre le processus du secrétariat de Rabat (Dialogue euro-africain sur la migration et le développement), un dialogue intergouvernemental sur les migrations qui réunit les pays d'origine, de transit et de destination le long des routes migratoires reliant l'Afrique centrale, occidentale et du nord, à l'Europe afin de traiter les questions de migration et de développement, guidé par les principes de solidarité, de partenariat et de responsabilité partagée. Le processus de Rabat est financé par l'Union européenne dans le cadre du projet de soutien au dialogue sur les migrations et la mobilité.

Contenu

03	Remerciements
04	Avant-propos
05	Contenu
06	Glossaire
07	Tableaux et chiffres
08	Principales conclusions - Grand Tunis
10	Introduction
11	Méthodologie
13	Les dynamiques migratoires dans le Grand Tunis
15	La scène politique migratoire
16	Tunis, migration et opportunités
19	Tunis, migration et risques
21	Tunis, migration et COVID-19
25	Conclusion et recommandations
26	Annexes : Entretiens menés

Glossaire

4Mi	Initiative du mécanisme de suivi des migrations mixtes
CIDPM	Centre international pour le développement des politiques migratoires
COVID-19	Maladie du Corona Virus 2019
DRC	Conseil Danois pour les Réfugiés
FCDO	Foreign, Commonwealth and Development Office (Bureau des affaires étrangères, du Commonwealth et du développement)
HCR	Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OSC	Organisation de la société civile
MMC	Centre pour la Migration Mixte
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Nations Unies
PSS	Soutien psychosocial
TAMSS	Tunisian Association for Management and Social Stability (Association tunisienne pour la gestion et la stabilité sociale)
UE	Union européenne

Tableaux et chiffres

Graphique 1 :	Aperçu de la collecte de données quantitatives	11
Graphique 2 :	Tunis - Carte des principaux domaines d'intérêt de l'étude	12
Tableau 1 :	Municipalités et quartiers ciblés dans le Grand Tunis	12
Graphique 3 :	Aperçu de la collecte de données qualitatives	13
Graphique 4 :	« Qui étaient susceptibles de commettre de tels incidents dans le Grand Tunis ? »	19
Graphique 5 :	« Avez-vous perdu des revenus en raison des restrictions liées aux coronavirus ? » (avril - juin)	21
Graphique 6 :	« Quel impact la crise du coronavirus a-t-elle eu sur votre parcours migratoire ? »	22

ANNEXES

Tableau 2 :	Entretiens avec des informateurs clés - Tunis	26
Tableau 3 :	Entretiens avec des réfugiés et des migrants - Tunis	27

Principales conclusions - Grand Tunis

La dynamique migratoire à Tunis

- Bien que Tunis ne représente pas pour beaucoup une destination finale, les motivations pour la poursuite du voyage et la durée du séjour dans la capitale tunisienne varient considérablement.
- La prise de décision en matière de transit et de durée de séjour à Tunis est fluide et peut évoluer dans le temps en fonction des opportunités et des risques perçus, tant à Tunis que plus loin sur l'itinéraire.

La scène politique migratoire en Tunisie

- La Tunisie applique une politique d'entrée qui donne le droit aux personnes originaires de plusieurs pays d'Afrique centrale et occidentale d'entrer dans le pays avec un visa touristique pour 90 jours.
- Pour ceux qui dépassent la durée de leur visa ou qui sont en situation irrégulière, le gouvernement applique une amende selon la durée du séjour irrégulier. De nombreux migrants qui ne parviennent pas à trouver un emploi stable ou à économiser ne sont pas en mesure de payer leurs amendes, ce qui entraîne une accumulation de dettes et des difficultés accrues à quitter la Tunisie par des moyens réguliers.

Tunis, migration et opportunités

- Les facteurs de migration vers Tunis incluent les possibilités d'emploi et d'éducation, mais aussi les motivations liées à la protection. L'ensemble de ces facteurs peut jouer un rôle pour un individu. Bien qu'un niveau de compétence plus élevé représente un atout dans certains secteurs d'emploi, le statut migratoire est essentiel pour obtenir un emploi plus rentable et plus stable. Le groupe Facebook «Africamarket» est considéré comme une ressource majeure pour les réfugiés et les migrants subsahariens qui souhaitent trouver un emploi et d'autres services.
- L'accès sans visa pour un certain nombre de pays d'Afrique de l'Ouest joue un rôle important dans les processus décisionnels concernant le choix de Tunis comme ville de transit ou de destination, tout en facilitant les voyages directs et plus sûrs. Toutefois, la durée limitée du visa, combinée au peu d'options de régularisation du statut, pousse certains migrants dans une situation irrégulière, accumulant les amendes imposées par les autorités, et conduisant finalement à des obstacles supplémentaires à la mobilité.

Tunis, migration et risques

- Les risques dans la ville sont localisés, et deux quartiers (Dar Fadhal et Bhar Lazreg) sont identifiés comme particulièrement dangereux, avec une multitude de dangers et/ou d'abus de protection qui y sont signalés. Certaines zones (par exemple Cité Wahat) ont été identifiées comme plus sûres, tout en offrant de meilleurs services. Le genre, le pays d'origine et d'autres facteurs sociaux sont déterminants dans le degré de vulnérabilité. En termes de pays d'origine, les réfugiés et migrants ivoiriens sont souvent signalés comme étant particulièrement vulnérables et visibles, tandis que les femmes subsahariennes en général sont particulièrement exposées au harcèlement sexuel.
- L'emploi et le logement sont deux domaines dans lesquels les réfugiés et les migrants sont particulièrement vulnérables, en fonction de leur statut juridique. Travailler sans contrat ou louer sans bail est la norme plutôt que l'exception pour les migrants en situation irrégulière, les réfugiés et les demandeurs d'asile, ce qui augmente le risque de pratiques abusives. L'absence d'un cadre juridique national pour se prémunir contre la violation des droits du travail des réfugiés et des migrants est un des facteurs permettant ces abus que subissent en particulier les migrants en situation irrégulière.
- L'aide à l'accès à la documentation juridique en Tunisie est le type d'assistance le plus demandé par les répondants. Les réfugiés, les demandeurs d'asile et les migrants ont tous souligné la nécessité d'un soutien afin de comprendre leurs droits en Tunisie.

Tunis, migration et COVID-19

- Une majorité de réfugiés et de migrants dans le Grand Tunis ont perdu leur principale source de revenus pendant le confinement lié au COVID-19. Cela a conduit beaucoup d'entre eux à recourir à des mécanismes d'adaptation négatifs (y compris l'épuisement de leurs économies), ou à devoir faire des compromis en matière de sécurité et de confort, en concluant un contrat de location moins cher dans un quartier perçu comme moins sûr, et souvent dans des logements surpeuplés. Le COVID-19 a agi, pour beaucoup, comme un multiplicateur des vulnérabilités préexistantes.
- Des efforts notables d'assistance et de solidarité ont été déployés par les organisations locales, les autorités et la communauté d'accueil tunisienne. Toutefois, on constate un manque de coordination entre les acteurs institutionnels pour dresser un état des lieux adéquat des réfugiés, des migrants et de leurs besoins dans le Grand Tunis.



LE GRAND TUNIS

1. Introduction

Tunis est le centre politique et culturel de la Tunisie, avec l'agglomération du Grand Tunis formée par Tunis proprement dite et les villes de l'Ariana, de la Manouba et de Ben Arous¹. Tunis, en tant que ville d'accueil, héberge des réfugiés et des migrants de divers pays d'origine, pourtant, il existe un manque critique de données et de recherches disponibles sur cette dynamique. En l'absence d'autorité nationale désignée pour enregistrer, aider ou intégrer les réfugiés, les demandeurs d'asile et les migrants, le nombre total de ces populations dans l'agglomération n'est pas disponible². Parallèlement, le Grand Tunis offre une concentration relativement élevée de possibilités d'emplois, ainsi que des services clés et organisations qui aident les réfugiés et les migrants, ce qui constitue un modèle pertinent pour une étude de cas sur la migration urbaine mixte.

Cette étude vise à combler une lacune dans la connaissance des migrations dans le Grand Tunis et à contribuer à une littérature de plus en plus abondante sur la migration mixte dans les zones urbaines. Pour se faire, elle offre un aperçu de la dynamique actuelle des migrations mixtes dans la ville et du cadre politique national en matière de migration, et examine la dynamique des migrations mixtes dans la capitale sous trois angles d'approche : 1) Tunis comme ville d'opportunités ; 2) Tunis comme ville de risques et 3) Tunis pendant la pandémie de la COVID-19.

1. Tunis, une ville d'opportunités :

Alors que la Tunisie est souvent étudiée comme un pays de transit ou d'origine, le Grand Tunis peut être considéré comme une ville qui attire et façonne des dynamiques migratoires mixtes à travers et au sein de la Tunisie. C'est notamment le cas dans certains secteurs économiques nécessitant une main-d'œuvre étrangère, comme la construction et les services. Cette étude examine les différentes façons dont les personnes en déplacement assurent leur subsistance et font face aux contraintes socio-économiques de la vie dans le Grand Tunis. En outre, cette étude examine comment la migration peut contribuer aux objectifs de développement durable des villes, y compris le lien entre les politiques locales de migration et le potentiel des réfugiés et des migrants à devenir des agents de développement au niveau local.

2. Tunis, ville de risques :

Au sein du Grand Tunis, les réfugiés et les migrants sont exposés à de nombreux abus de protection et à des violations de leurs droits. Cette étude accorde une attention particulière aux vulnérabilités liées aux conditions de travail et aux mécanismes liés à leur exploitation ainsi qu'à l'impact de l'environnement juridique en Tunisie sur les violations de protection. Cette étude examine également la façon dont les réfugiés et les migrants perçoivent les opportunités socio-économiques en relation avec les abus (de protection), alors qu'ils continuent à explorer leurs moyens de subsistance dans la ville.

3. Impact de COVID-19 sur la situation des réfugiés et des migrants à Tunis :

Depuis mars 2020, Tunis a adopté une approche proactive pour faire face aux impacts de la COVID-19. Par mesure de précaution, le gouvernement a imposé des restrictions de mouvement et a fermé des entreprises non essentielles, obligeant de nombreux employeurs à cesser leurs activités et à licencier leurs employés. Cette étude examine comment ces mesures et les restrictions gouvernementales ont eu un impact sur la situation des réfugiés et des migrants à Tunis, y compris la mesure dans laquelle elles ont pu exacerber les risques, ouvrir de nouvelles opportunités ou conduire au déploiement de nouvelles stratégies d'adaptation.

1 En Tunisie, les villes sont administrativement dénommées par les gouvernorats. La Tunisie compte 24 gouvernorats, dont les gouvernorats de Tunis, Manouba, Ariana et Ben Arous

2 Selon le Conseil danois pour les réfugiés (DRC) (2020, février : étude d'évaluation de la programmation urbaine), à l'échelle nationale, les estimations vont de 10 000 à 60 000 réfugiés et migrants irréguliers, et de 53 000 à 67 000 personnes possédant des documents. Le [HCR](#) publie des données sur le nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile enregistrés en Tunisie, qui s'élève à 5 032 au 31 juillet 2020.

2. Méthodologie

Pour explorer les trois axes de cette étude, le MMC a utilisé une approche de méthodes mixtes, combinant des données quantitatives provenant de son projet de collecte de données, l'initiative du Mécanisme mixte de suivi des migrations (4Mi), et des données qualitatives grâce à des entretiens avec des informateurs clés. Étant donné la petite taille des échantillons et la nature non aléatoire de l'échantillonnage, les données quantitatives ont été analysées à l'aide de statistiques descriptives. Les données qualitatives ont été analysées à l'aide d'une analyse thématique et d'un système de codage déductif basé sur les thèmes susmentionnés. Les deux types de données ont été triangulés dans la mesure du possible et les cas de convergence et de divergence ont été étudiés dans les résultats. Les sections suivantes donnent un bref aperçu des données.

Qu'est-ce que l'initiative du mécanisme de suivi des migrations mixtes (4Mi) ?

Créé en 2014, le 4Mi est un réseau unique d'enquêteurs de terrain situés le long des itinéraires les plus fréquentés et dans les principaux points migratoires. Il vise à offrir un système régulier, standardisé, quantitatif et mondialisé de collecte de données primaires sur les migrations mixtes. Le 4Mi utilise principalement un questionnaire à questions fermées pour inviter les personnes interrogées à s'auto-évaluer de manière anonyme sur un large éventail de questions, ce qui permet d'obtenir des données détaillées sur les profils individuels, les facteurs migratoires, les moyens et les conditions de déplacement, l'économie des passeurs, les aspirations et les choix de destination. Les données du 4Mi permettent au MMC et à ses partenaires d'éclairer les politiques migratoires, les débats et les

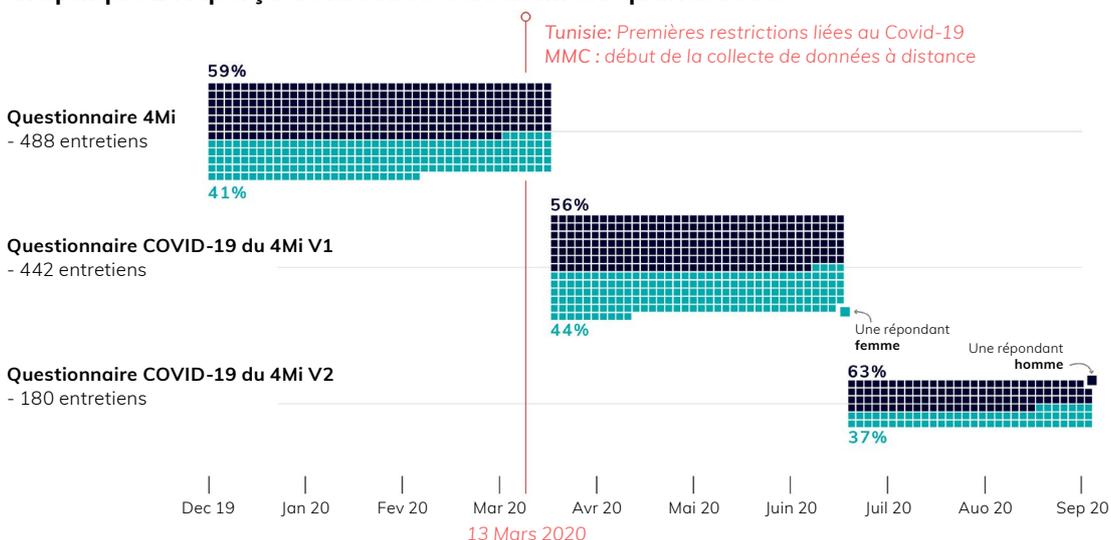
réponses en matière de protection des personnes en déplacement grâce à la production d'une analyse quantitative de haute qualité fondée sur des preuves.

Données quantitatives

Le MMC a lancé son enquête de base 4Mi en décembre 2019 dans le Grand Tunis, recueillant des données quantitatives primaires sur les dynamiques migratoires mixtes, y compris les profils individuels ; les facteurs de migration mixtes, les intentions et les aspirations ; les conditions et les moyens de voyage ; les interactions avec les passeurs ; et les abus de protection (ci-après dénommées « données 4Mi »). À partir d'avril 2020, l'enquête 4Mi a été adaptée pour mettre l'accent sur la pandémie COVID-19, les répondants étant interrogés sur l'impact de la COVID-19 sur leurs moyens de subsistance, leur situation en matière de protection et leur mobilité. Une deuxième édition de l'enquête COVID-19 4Mi a été lancée en juillet, axée sur les impacts à plus long terme de la pandémie. Cette étude s'appuie sur les données collectées à partir de ces instruments pour examiner les expériences des réfugiés et des migrants dans le contexte des trois thèmes.

Les trois enquêtes suivent le même schéma d'échantillonnage, qui inclut les réfugiés et les migrants qui sont : âgés de 18 ans et plus, principalement originaires d'Afrique subsaharienne, et qui se trouvent en Tunisie depuis moins de deux ans. Les deux derniers critères permettent de saisir les personnes qui se déplacent sur de longues distances le long de routes migratoires mixtes ainsi que les personnes qui se déplacent activement, plutôt que les populations de réfugiés et de migrants installés. Étant donné la taille modérée des échantillons et la nature non aléatoire de l'échantillonnage, les résultats des données quantitatives doivent être traités avec prudence.

Graphique 1 : Aperçu de la collecte de données quantitatives



Données qualitatives

La collecte de données qualitatives a eu lieu en août et septembre 2020. Le MMC a mené des entretiens qualitatifs avec deux groupes d'informateurs clés : (i) 10 entretiens avec des acteurs de la migration mixte (municipalités, organisations gouvernementales et non gouvernementales, agences des Nations unies et organisations de la société civile), et (ii) 22 entretiens approfondis avec des réfugiés et des migrants installés dans le Grand Tunis. L'échantillonnage de ce second groupe cible a été réalisé pour obtenir une diversité dans les pays d'origine et un équilibre entre les sexes. Plusieurs quartiers ont été ciblés, étant donné la présence de grandes communautés de migrants³.

Il convient de noter que les liens entre les municipalités et les quartiers sont provisoires, car certains quartiers se chevauchent sur plusieurs municipalités et la perception que les répondants ont eux-mêmes des frontières des quartiers peut varier. Une analyse géographique a été entreprise pour cartographier les expériences dans le Grand Tunis afin de mieux comprendre la variance des expériences des réfugiés et des migrants dans la ville. Ces données ont été corroborées par des données provenant d'entretiens avec des informateurs clés menés auprès de réfugiés et de migrants sélectionnés de manière ciblée sur la base des critères d'échantillonnage décrits ci-dessus.

Graphique 2 : Tunis - Carte des principaux domaines d'intérêt de l'étude

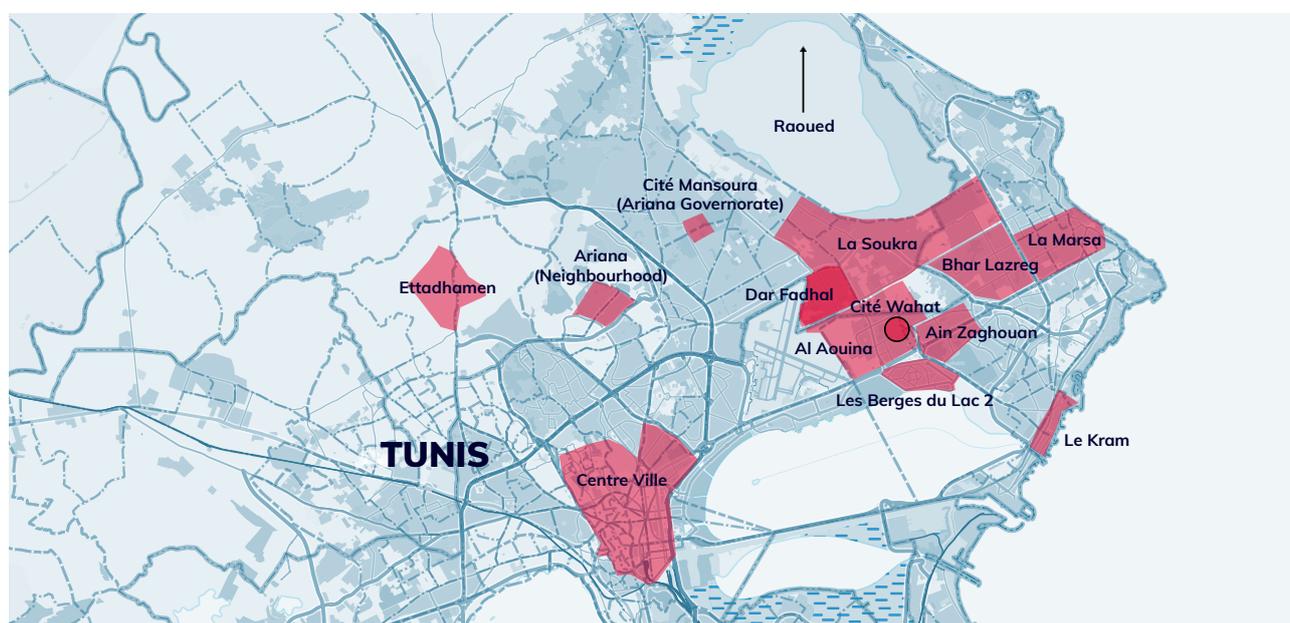
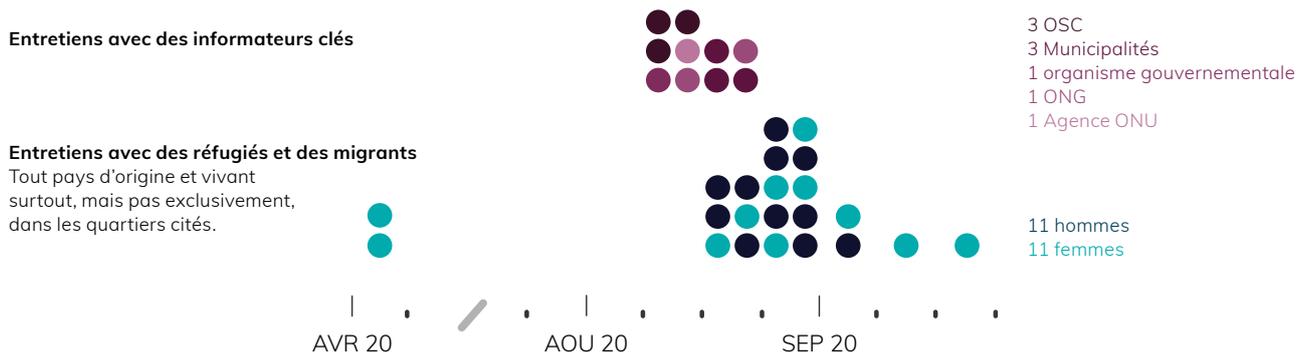


Tableau 1 : Municipalités et quartiers ciblés dans le Grand Tunis

Municipalité	Voisinage
Ariana	Ariana / Ennasr
La Soukra	La Soukra / Dar Fadhal
La Marsa	La Marsa / Bhar Lazreg
La Goulette / Le Kram	El Aouina / Cité Wahat / Aïn Zaghuan / La Goulette / Le Kram
Raoued	Raoued
Tunis	Centre-Ville / Ibn Khaldoun / Cité El Khadra / Les Berges du Lac
Ettadhamen	Ettadhamen
Megrine	Megrine
Ben Arous	Ben Arous

³ Alors que l'équipe de recherche a voulu respecter ce critère d'échantillonnage sur les quartiers de manière aussi rigoureuse que possible, il s'est parfois avéré difficile de gérer une répartition égale du nombre de répondants, du sexe, des pays d'origine et des différents quartiers. Par conséquent, de légères variations en termes de lieu de résidence des répondants dans l'ensemble de données se produisent.

Graphique 3 : Aperçu de la collecte de données qualitatives



3. Les dynamiques migratoires dans le Grand Tunis

Le Grand Tunis s'est considérablement développé au cours du 20^e siècle, lorsque l'étalement urbain a englobé des terrains non bâtis et des établissements urbains au nord du centre-ville (La Goulette, Le Kram, La Marsa et La Soukra, communément appelée banlieue nord), à l'ouest (Ariana) et au sud (Ben Arous et Manouba)⁴. En 2014, l'agglomération comptait plus de 2,6 millions d'habitants, soit environ 15% de la population totale de la Tunisie⁵. L'évolution de l'urbanisme a conduit à l'élargissement des communes qui composent la grande agglomération, ainsi la municipalité de Tunis s'étend désormais jusqu'aux quartiers d'affaires des Berges du Lac.

Paysage migratoire mixte

Bien qu'un recensement à grande échelle des réfugiés et des migrants soit en cours⁶, à l'heure où nous écrivons ces lignes, le nombre total de réfugiés et de migrants dans le Grand Tunis reste inconnu. Les recherches existantes sur les migrations mixtes se concentrent principalement sur les tendances en matière d'arrivée et d'installation dans la ville et ses environs. Camilli et Paynter (2020) affirment que la position de la Tunisie le long des routes migratoires mixtes vers l'Europe est en évolution, car elle est passée du statut de pays de départ à celui de pays de transit et d'accueil⁷. Toutefois, les tendances récentes liées à la crise de la COVID-19 suggèrent quant à elles

une augmentation du nombre de ressortissants tunisiens qui quittent la côte tunisienne⁸.

Outre l'arrivée, depuis 2011, de Libyens et d'Africains subsahariens fuyant des conflits prolongés, les mouvements qui ont marqué le paysage migratoire mixte du Grand Tunis au cours de la dernière décennie comprennent, mais pas exclusivement, l'arrivée et l'installation de réfugiés syriens et la migration d'étudiants d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale à la recherche de possibilités d'éducation et remplissant les conditions pour une entrée sans visa⁹. En outre, les ONG internationales et les agences des Nations unies ont signalé l'augmentation du nombre de victimes de la traite des êtres humains dans la ville, les Ivoiriens représentant une grande partie de ces dernières¹⁰.

Le Grand Tunis : les principales caractéristiques des personnes en déplacement

Bien qu'il n'existe pas de données nationales complètes sur les réfugiés et les migrants en Tunisie, et encore moins dans le Grand Tunis, les acteurs humanitaires travaillant sur la migration mixte dans le pays font état de deux tendances principales : 1) Une augmentation du nombre de réfugiés et de migrants résidant dans la capitale, quelle

4 Sebag, P. (1998). *Tunis: histoire d'une ville*. Paris : Éditions L'Harmattan.

5 Institut Nationale de Statistiques (INS) (2014). [Résultats du recensements 2014 par gouvernorat](#).

6 Au moment où nous écrivons ces lignes, l'Institut National de la Statistique (INS) et l'Office National des Migrations (ONM) effectuent un recensement des migrants résidents dans le Grand Tunis (et à l'échelle nationale) avec pour objectifs "de quantifier la présence des populations migrantes pour éclairer l'élaboration de la politique migratoire de la Tunisie, et d'étudier les causes, les moteurs, les dynamiques et les conséquences des migrations internationales et le lien entre migration et développement". Résultats à finaliser en 2021. Source : Terre d'Asile Tunisie.

7 Camilli, A. & Paynter, E. (2020, 22 janvier). [Tunisie : la plaque tournante de la migration en Afrique du Nord. Le nouvel humanitaire](#).

8 Foroudi, L. (2020, 1er septembre). [Les retombées de COVID-19 poussent les Tunisiens vers l'Italie malgré les déportations. Le nouvel humanitaire](#).

9 Boubakri, H. (2015). Migration et asile en Tunisie depuis 2011 : vers de nouvelles figures migratoires ? *Revue Européenne des Migrations Internationales* 31 (3/4), p. 17-39. Les personnes en provenance de ces pays d'origine ont le droit de séjourner en Tunisie avec un visa touristique valable pendant 90 jours : Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Comores, Côte d'Ivoire, Gabon, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Libye, Mali, Mauritanie, Niger et Sénégal.

10 OIM (2019, 11 mai). [La lutte contre la traite des personnes est au centre de la coopération bilatérale entre la Côte d'Ivoire et la Tunisie](#).

que soit la durée de leur séjour ; et 2) Une diversification des profils en termes de statut, de pays d'origine, de sexe et de raisons de déplacement¹¹. Cette diversification des profils se reflète également dans les statistiques du HCR sur les réfugiés et les demandeurs d'asile enregistrés dans tout le pays. Les principales nationalités - Syriens (36 %), Ivoiriens (31 %) et Erythréens (6 %) - sont issues de trois régions d'origine distinctes¹². En comparaison, les groupes de répondants les plus importants parmi les données 4Mi recueillies dans le Grand Tunis entre décembre 2019 et août 2020 par le MMC sont : Ivoiriens, Congolais (RDC) et Camerounais.

Modalités de voyage de l'Afrique subsaharienne à Tunis : recours accru aux vols et moindre recours aux passeurs

Comme le rapportent des études récentes, le Grand Tunis est un centre émergent de migration mixte en Afrique du Nord, avec des arrivants formant un groupe hétérogène en termes d'aspirations et d'intentions, de modes de déplacement et de profils. Alors que ceux qui fuient des risques liés à la protection continuent d'arriver par voie terrestre, souvent en passant par la Libye¹³, un nombre notable d'entre eux arrivent par avion, ce qui laisse supposer qu'ils disposent d'un niveau minimum de ressources. Les données de 4Mi recueillies entre janvier et mars 2020 dans le Grand Tunis¹⁴ révèlent qu'une grande majorité (288 sur 314) des personnes interrogées sont entrées en Tunisie par voie aérienne. Ceci diffère des autres villes de Tunisie, où plus de la moitié des répondants (354 sur 647) sont arrivés par voie terrestre¹⁵. En outre, les données issues des entretiens avec les informateurs clés, les réfugiés et les migrants qui remplissent les conditions d'entrée sans visa¹⁶, confirment que l'arrivée par avion est perçue comme une option sûre et sécurisée et, par conséquent, comme une considération majeure dans leur décision de migration, quels que soient les facteurs qui les poussent à quitter leur pays d'origine. Quelques répondants ont révélé que cette modalité d'entrée sûre et légale facilite certains modèles commerciaux dits « gris », opérant entre une agence de contrebande et une agence pour l'emploi et exposant les personnes concernées au risque de trafic et d'exploitation.

« La majorité des migrants [que je connais] viennent avec un contrat. Le contrat vous est présenté par un ami d'un ami à Abidjan. Ce sont des « vendeurs » qui vous disent qu'ils

ont un frère en Tunisie, qu'il y aura du travail et la possibilité d'aller en Europe, par avion ou par bateau. Si vous n'avez pas d'argent, ils peuvent tout vous donner, mais à votre arrivée, vous travaillerez pour rembourser. »

(Femme ivoirienne, âge inconnu)

Installation dans le Grand Tunis

Les nouveaux arrivants ont tendance à s'installer aux côtés des co-nationaux et de leurs réseaux sociaux préexistants

Les dynamiques d'installation des réfugiés et des migrants dans le Grand Tunis sont fortement localisées au niveau du quartier. Les quartiers d'El Aouina, de Dar Fadhal, de Bhar Lazreg et de La Marsa seraient les quartiers qui accueillent les communautés de réfugiés et de migrants les plus visibles du Grand Tunis. Néanmoins, les caractéristiques des communautés résidant dans ces quartiers sont très variables.

En termes de facteurs d'établissement, la plupart des réfugiés et des migrants, originaires de différents pays d'origine et indépendamment du statut et des modalités d'arrivée, ont déclaré avoir choisi leur lieu de résidence initial à la suggestion ou pour rejoindre leurs communautés et réseaux sociaux co-nationaux. Les personnes interrogées ont cités différents quartiers comme étant populaires parmi les différentes nationalités : Les **Ivoiriens** et les **Camerounais** sont surtout présents dans la banlieue nord, en Ariana, à El Aouina, Dar Fadhal, Bhar Lazreg, La Marsa et Raoued ; les **Libyens** ont tendance à privilégier les quartiers d'affaires des Berges du Lac et les immeubles de grande hauteur d'El Aouina ; Les **Guinéens** vivraient surtout dans le centre-ville et ses environs, à Cité el Khadra et Ennasr ; les **Erythréens** s'installent près de la cathédrale d'El Aouina ; et les **Soudanais** vivent surtout dans le centre-ville (autour de la place de Barcelone) ainsi qu'en son sud et son ouest dans les banlieues de Ben Arous, Megrine et Ibn Khaldoun¹⁷. En ce qui concerne la manière dont les communautés sont regroupées, les données de KI révèlent que les différentes nationalités partagent rarement un logement. Les données KI suggèrent également que les réfugiés et les migrants ne suivent pas les mêmes stratégies selon leurs communautés d'origine : alors que les Ivoiriens auraient tendance à s'installer en grands groupes dans certains quartiers, d'autres (principalement les Maliens et

11 Terre d'Asile Tunisie (2020). [L'accès au travail des migrants en Tunisie. Du cadre juridique à la pratique.](#)

12 HCR (2020, 31 juillet). [Réfugiés et demandeurs d'asile en Tunisie par pays d'origine.](#)

13 Les données du [HCR \(2020, 31 juillet\)](#) sur les réfugiés et demandeurs d'asile profilés depuis janvier 2020 indiquent que 65 % de ces nouveaux arrivants ont transité par la Libye.

14 Il s'agit d'un sous-ensemble de l'enquête 4Mi menée entre janvier 2020 et mars 2020, l'indicateur en question ayant été ajouté ultérieurement dans une mise à jour de la version originale mise en œuvre en décembre 2019.

15 Il s'agit d'un sous-ensemble périphérique de l'enquête 4Mi menée entre janvier et mars 2020, qui n'entre pas dans le cadre de cette étude de cas mais qui a été inclus à titre de comparaison, et qui comprend tous les répondants en Tunisie interrogés en dehors du Grand Tunis.

16 Les personnes en provenance de ces pays d'origine ont le droit de séjourner en Tunisie avec un visa touristique valable pendant 90 jours : Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Comores, Côte d'Ivoire, Gabon, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Libye, Mali, Mauritanie, Niger et Sénégal.

17 Il s'agit d'observations des personnes interrogées et des informateurs clés interrogés pour illustrer les résultats, et ne fournissent en aucun cas un aperçu exhaustif de la dynamique d'établissement par nationalité et/ou groupe.

les Burkinabés) seraient plus enclins à installer des bases plus petites (un bâtiment loué ou quelques logements dans une rue) dans une plus grande variété de zones autour de la ville.

Les informateurs clés représentant les autorités locales ont révélé que les municipalités n'avaient aucune connaissance des dynamiques spécifiques d'installation, ce qu'elles expliquent par un manque de coordination et de partage intégré des données entre les autorités nationales et locales. En outre, l'absence d'un cadre juridique national sur la manière d'intégrer les réfugiés et les migrants dans la société tunisienne, ainsi que le manque de données complètes sur cette population ont rendu difficile pour les autorités locales d'identifier et de distinguer les individus actuels en termes de statut et de pays d'origine.

Le Grand Tunis comme lieu d'implantation à court et moyen terme

Ayant demandé aux répondants de l'enquête 4Mi s'ils avaient atteint leur destination finale, 5 % (22/488) des personnes interrogées dans le Grand Tunis ont indiqué la Tunisie comme leur destination finale prévue, tandis que 22 % (108/488) n'étaient pas sûrs de savoir si la Tunisie était leur destination finale prévue et 73 % (358/488) ont déclaré qu'ils n'avaient pas encore atteint la fin de leur voyage. En ce qui concerne le groupe susmentionné de réfugiés et de migrants qui traversent la frontière libyenne, ils sont également moins motivés à atteindre la Tunisie comme pays de destination et plus motivés à quitter la Libye en quête d'une protection internationale et d'une sécurité relative et/ou d'un transit vers un autre pays. Les entretiens de KI avec les Africains de l'Est, qui ont souvent transité par la Libye avant d'arriver en Tunisie, révèlent qu'ils ne considèrent pas le Grand Tunis (et/ou la Tunisie) comme la destination de leur voyage en raison

d'une barrière linguistique perçue, leur donnant moins accès aux opportunités d'emplois et aux interactions sociales que leurs pairs arabophones ou francophones.

Par conséquent, la plupart des répondants ont décrit leur mouvement vers le Grand Tunis en termes de transit et d'installation à court ou moyen terme, déterminés et conditionnés par les possibilités d'emploi et d'éducation. Les intentions d'installation à plus long terme étaient plus rares parmi les personnes interrogées. En effet, les informateurs clés qui étaient dans le Grand Tunis depuis des années, considéraient toujours leur séjour comme étant de nature « transitoire ». Une femme guinéenne de 30 ans, accompagnée d'un enfant de 6 ans, qui est arrivée dans le Grand Tunis en 2014, rapporte :

« Je vais rester juste assez longtemps pour collecter de l'argent. Mais si je peux étudier, je m'inscrirai [à l'université] et je resterai. »

Par ailleurs, les conditions de vie et la sécurité en Tunisie semblent jouer un rôle important dans les raisons qui poussent un certain nombre de personnes interrogées à venir à Tunis. Cette tendance semble être présente chez les répondants réfugiés et migrants, ce qui met en évidence les expériences et les motivations similaires des personnes dans les flux mixtes :

« Nous avons échappé à la guerre en Syrie pour aller en Tunisie parce qu'elle était prête à accueillir des réfugiés et nous sommes ici en tant que réfugiés. [...] S'il y a des opportunités dans d'autres domaines, je déménagerai, mais mes enfants veulent rester ici en raison du bon mode de vie et de la sécurité. »

(Homme syrien, 53 ans)

4. La scène politique migratoire

Après la révolution de Jasmin en 2010-2011 et la transition de la Tunisie vers la démocratie, une délégation spéciale au niveau de la ville a été mise en place pour diriger la transition de la capitale et remplacer les anciennes institutions. Parallèlement à la transition politique de la Tunisie, la révolution libyenne de 2011 a incité les Libyens et les réfugiés et migrants d'Afrique subsaharienne résidant et/ou travaillant en Libye à chercher refuge en Tunisie. La réponse humanitaire tunisienne à l'arrivée des réfugiés et des migrants s'est concentrée autour des camps de Choucha et de Dehibat, près de la frontière libyenne. Les effets combinés des programmes de réinstallation et

d'une modification des politiques d'établissement local par les autorités tunisiennes ont conduit à la fermeture des camps en 2013 et ont provoqué le mouvement de certains réfugiés et migrants vers le Grand Tunis, mettant au défi la capacité de la ville à intégrer ces groupes dans la société¹⁸.

D'un point de vue juridique, la Tunisie est signataire de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés¹⁹. Toutefois, l'adoption de la législation nationale en matière d'asile est dans l'impasse depuis 2012 et, dans la pratique, les réfugiés et les demandeurs d'asile restent

18 Blaise, L. (2019, 10 juin). [Tunisie : du camp de réfugiés de Choucha à La Marsa, des migrants de nouveau dans l'impasse](#). Le Monde.

19 Geisser, V. (2019). Tunisie, des migrations subsahariennes toujours exclus du rêve démocratique. *Migrations Société* 177 (3), p. 3-18.

vulnérables aux risques de protection, notamment à la discrimination et aux conditions de travail abusives²⁰. Pour les personnes originaires de nombreux pays d'Afrique centrale et occidentale, la Tunisie applique une politique d'entrée sans visa, qui leur donne le droit d'entrer dans le pays avec un visa de tourisme pour 90 jours. Pour les migrants qui dépassent la durée de leur visa ou qui sont en situation irrégulière, le gouvernement applique une amende calculée en fonction de la durée du séjour irrégulier. Les migrants ne peuvent pas quitter le pays tant que ces amendes ne sont pas payées, ce qui crée une situation d'endettement toujours croissante pour certains, les poussant à rester bloqués en Tunisie et à être vulnérables à l'exploitation. La dernière constitution tunisienne (2014) garantit notamment que tout individu, quelle que soit sa nationalité, a « le droit de vivre, dans la dignité et le respect de la vie privée » sur le sol tunisien, et une loi a été adoptée en 2018 pour éliminer toute forme de discrimination raciale. Cela dit, il n'est pas clair dans quelle mesure les réfugiés et les migrants jouissent de ces droits et beaucoup d'entre eux restent exposés à d'autres formes de discrimination, par exemple sur la base de l'orientation sexuelle, car l'homosexualité est pénalisée par la loi en Tunisie.

Politiques nationales et locales : entre la création de la flexibilité et l'immobilité involontaire

Si la Tunisie mène une politique d'accès sans visa à son territoire pour les ressortissants de la plupart des pays d'Afrique de l'Ouest²¹, qui semble faciliter un mode de

déplacement direct et plus sûr ; pour certains, elle génère également une situation d'immobilité involontaire une fois écoulés les 90 jours liés à leur visa de tourisme. Avec peu de possibilités de régulariser leur statut en Tunisie ou de demander l'asile dans ce délai, les risques de dépasser la durée de validité de ce visa et de se retrouver en situation irrégulière avec des amendes croissantes sont élevés²². Comme les salaires des emplois, en particulier à l'arrivée, ne permettent souvent pas d'épargner suffisamment, de nombreux migrants ne sont pas en mesure de payer leurs amendes, ce qui entraîne une accumulation de dettes. Comme l'ont indiqué la majorité des réfugiés et des migrants interrogés dans cette situation, ce système représente un obstacle important à la mobilité et les empêche d'envisager des moyens légaux de quitter le pays, soit pour poursuivre leur voyage, soit pour retourner dans leur pays d'origine.

Du point de vue des autorités locales, un représentant d'informateur clé de la municipalité de La Marsa a indiqué que, d'une part, le cadre législatif tunisien pourrait générer des difficultés pour les réfugiés et les migrants à s'installer et à régulariser leur statut dans le Grand Tunis, alors que, d'autre part, il pourrait être considéré comme plus « souple » que d'autres pays de la région. Des exemples de cette flexibilité peuvent être observés dans l'accès à l'enseignement supérieur, qui est ouvert à toutes les nationalités, et le mariage mixte avec un conjoint tunisien.

5. Tunis, migration et opportunités

Moteurs et aspirations : des dynamiques hétérogènes en jeu

« En raison de risques personnels, j'ai dû fuir. On m'a forcé à me marier et je voulais changer de religion. Dans mon pays, on peut se faire tuer pour cela. Aller dans un pays du Maghreb était une destination facile à atteindre. [...] En vivant à Tunis, j'avais la possibilité de trouver un emploi et de gagner un revenu. Avant d'arriver, je pensais qu'il serait aussi plus facile d'atteindre l'Europe à partir d'ici, mais je ne savais pas que cela signifierait voyager « clandestinement. »

(Maliennne, 36 ans)

Les facteurs de migration liés aux opportunités économiques et aux risques de protection ne sont pas mutuellement exclusifs

En zoomant sur les facteurs de migration de départ du pays d'origine, les données de 4Mi reflètent les profils hétérogènes des répondants résidant dans la capitale tunisienne mentionnés dans la section précédente. En sélectionnant les trois plus grandes influences sur leur décision de migrer, les répondants ont le plus souvent inclus les facteurs économiques (259), les droits et libertés (181), les raisons personnelles et/ou familiales (127) et la violence (126). Pour les nationalités interrogées les plus représentées dans l'échantillon, une majorité d'Ivoiriens ont cité des facteurs économiques (100/164), alors que ce n'était pas le cas, par exemple, pour les Congolais (13/56)²³ ou les Gabonais (7/56). Les informateurs clés mettent également en évidence une diversité de facteurs,

20 Organisation internationale du Travail (ILO, 2016). [Protection des droits des travailleurs migrants : vers la révision et l'harmonisation des lois et réglementations tunisiennes avec les normes internationales pertinentes.](#)

21 Les personnes en provenance de ces pays d'origine ont le droit de séjourner en Tunisie avec un visa touristique valable pendant 90 jours : Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Comores, Côte d'Ivoire, Gabon, Gambie, Guinée, Guinée-Bissou, Guinée équatoriale, Libye, Mali, Mauritanie, Niger et Sénégal. Plus d'informations sur le rôle de l'accès sans visa comme moteur de la migration dans la section suivante.

22 La sanction pour séjour irrégulier dans le pays ou dépassement du visa touristique est de 20 dinars tunisiens par semaine (cf. [REACH, 2018](#)).

23 Répondants de la République démocratique du Congo (RDC).

notamment une Ivoirienne (d'âge inconnu) qui a déclaré que son principal moteur de départ était qu'elle subissait des menaces liées à son affiliation politique, tandis qu'une autre ivoirienne de 37 ans a décrit qu'elle n'avait « pas trop réfléchi à sa décision » avant d'arriver à Tunis en avion.

Accès sans visa et éducation : deux facteurs importants pour choisir la Tunisie

Les données d'informateur clé suggèrent que les étudiants et les répondants ayant une forte spécialisation professionnelle expriment souvent un choix délibéré de s'installer à Tunis. Les personnes interrogées qui se sont identifiées de cette manière sont souvent arrivées en Tunisie par les ports d'entrée réguliers et provenaient de pays qui n'exigent pas de visa d'entrée selon la politique de visa de la Tunisie vis-à-vis des autres pays. Les répondants des pays concernés soulignent que l'accès sans visa a souvent joué un grand rôle dans leur prise de décision, ainsi que la présence de co-nationaux. Les étudiants de ces pays forment un groupe spécifique, car ils sont souvent activement recrutés par les co-nationaux ou les institutions tunisiennes pour venir étudier à Tunis. Cependant, ils ne reçoivent pas toujours les informations adéquates sur le fait qu'ils vont résider avec un visa d'étudiant, se retrouvant en situation irrégulière après avoir terminé leurs études s'ils ne sont pas en mesure de trouver du travail et de passer à un visa de travail.

Opportunités d'emploi dans et autour du Grand Tunis

Choix du quartier : une attractivité basée sur les opportunités et les services

Outre la présence de communautés de co-nationalité, les possibilités d'emploi et un certain nombre de facteurs de subsistance contribuent également au choix de lieu d'établissement dans le Grand Tunis. Certains quartiers ont été signalés comme étant un « mélange idéal » de facteurs, offrant un bon environnement pour les réfugiés et les migrants pour résider et travailler. La Cité Wahat, qui fait partie d'El Aouina, a été signalée par un certain nombre de réfugiés et de migrants comme un quartier vivant et multi-ethnique connu pour sa sécurité, son confort, son faible niveau de discrimination, ses barrières linguistiques perçues comme moindre et une forte concentration de services disponibles. En outre, il était perçu comme proche des opportunités d'emplois à El Aouina et dans ses environs, mais surtout dans les quartiers voisins des Berges du Lac. Cependant, le coût de la vie à Cité Wahat serait plus élevé que dans les zones perçues comme moins sûres.

Africamarket, une ressource majeure pour l'emploi informel, et plus encore.

Les opportunités d'emplois dans le Grand Tunis sont souvent trouvées à travers les réseaux communautaires et impliquent l'utilisation des médias sociaux. Le groupe Facebook « Africamarket », en particulier, a été signalé comme une ressource majeure pour les réfugiés

et les migrants subsahariens par un grand nombre d'institutions communautaires. Fonctionnant comme un centre de recherche d'emplois informels et flexibles, les personnes interrogées ont indiqué que certains réfugiés et migrants servent d'intermédiaires et de courtiers, parfois entre les employeurs et les travailleurs potentiels, et perçoivent des honoraires pour identifier les bons candidats à l'emploi. Ainsi, les informations partagées sur le groupe constituent en elles-mêmes une source de revenus précieuse. Outre les offres d'emploi informelles, les groupes servent de source d'information et de marché pour de nombreux biens et services (allant de l'achat de meubles aux avertissements sur les incidents de protection ou aux annonces de voyages de contrebande en Europe).

Le niveau de compétence dans certains secteurs est un facteur important pour accéder au marché du travail

Le fait de posséder des compétences spécifiques ou d'avoir fait des études supérieures peut être un facteur clé pour la réussite et la durabilité de l'emploi des réfugiés et des migrants dans le Grand Tunis. Une Ivoirienne de 26 ans a déclaré qu'elle a pu travailler dans le même salon de beauté depuis son arrivée en 2017 :

« C'était facile pour moi car je connaissais déjà mon travail et j'avais déjà mon salon en Côte d'Ivoire. Mon amie m'a montré les salons et j'ai fini par travailler dans un salon congolais à El Aouina jusqu'à présent. »

Pour ceux qui sont venus sans compétence ou vocation particulière, les possibilités semblent plus limitées. Une Libyenne de 22 ans, avec un bébé de 6 mois, qui est arrivée au Grand Tunis en 2019, explique :

« Parler des opportunités dans les salons de beauté, c'était une expérience si difficile. Ils demandent toujours de l'expérience, et dans certains cas, ils n'acceptent qu'un certain niveau d'éducation. »

Les données de 4Mi recueillies dans le Grand Tunis entre décembre 2019 et mars 2020, révèlent que 48 % des répondants (234/488) ont déclaré avoir gagné de l'argent dans les 12 mois précédant leur départ de leur pays d'origine, dont 45 % (106/234) exerçaient un travail temporaire et/ou occasionnel, et 22 % (54/234) possédaient une entreprise ou étaient indépendants. Parmi ceux qui possédaient leur propre entreprise dans leur pays d'origine, environ deux quarts étaient des hommes. Les femmes étaient plus souvent impliquées dans le travail occasionnel.

Toutefois, ce constat sur une intégration plus grande et plus durable dans le marché du travail de la ville pourrait ne pas s'étendre à tous les secteurs, car les emplois du secteur public (comme dans les établissements de santé publique) et certains emplois, notamment ceux d'avocat, de pharmacien et d'architecte, sont réservés

aux nationaux, et exceptionnellement aux étrangers pour une durée déterminée. Il y a quelques exceptions pour les Algériens, les Marocains et les Libyens, car ils n'ont pas besoin de détenir une carte de séjour pour séjourner en Tunisie, mais la « préférence nationale » pourrait toujours être légalement appliquée lors de la sélection d'un candidat²⁴. Un Libyen de 49 ans a déclaré : « Pour être honnête, étant donné que je suis juge, je ne me vois pas chercher un travail occasionnel. J'ai cherché du travail dans mon domaine et ma spécialité, en cherchant sur internet et sur les médias sociaux, mais je n'ai pas trouvé d'opportunités ». Par ailleurs, une compétence ou une expérience antérieure ne garantissait pas non plus aux répondants qu'ils effectuaient un travail correspondant à leur niveau d'éducation ou d'expérience antérieure.

Le genre comme facteur majeur de ségrégation dans l'accès au marché du travail

Les informateurs clés, réfugiés et migrants, affirment que les femmes sont plus souvent employées comme employées de maison, femmes de ménage, baby-sitters, esthéticiennes, et serveuses et laveuses dans les restaurants et les cafés. Ces formes d'emploi peuvent attirer les femmes réfugiées et migrantes vers les villes, par opposition aux zones rurales, bien qu'il soit difficile d'établir des comparaisons sans données provenant des zones rurales. En revanche, les hommes réfugiés et migrants du Grand Tunis sont plus souvent employés dans la construction, la pêche, le jardinage et les services de livraison. Ils auraient également travaillé dans des restaurants et des cafés, ce qui suggère que le secteur des services est un employeur clé pour les réfugiés et les migrants, hommes et femmes.

Le statut migratoire est essentiel pour garantir des opportunités d'emploi plus stables et plus rentables

Les réfugiés et les migrants ont déclaré qu'il n'était pas compliqué de trouver des possibilités de travail irrégulier dans le Grand Tunis et ses environs, car il y a toujours des employeurs qui ne demandent pas de documents. Cependant, la possession de documents légaux (tels que le statut de réfugié ou une carte de séjour), permet d'obtenir un contrat de travail signé, et une situation d'emploi plus stable. Une Guinéenne de 30 ans ayant le statut de résident a commenté : « La carte de séjour m'a permis de me sentir beaucoup plus à l'aise, car on n'a pas le choix [dans la recherche d'un emploi] sans cette carte ». Une majorité de réfugiés et de migrants ont déclaré que le fait de ne pas avoir de statut et de documents légaux les obligerait à accepter des offres d'emploi qu'ils refuseraient autrement.

Les politiques et programmes d'intégration professionnelle au niveau local sont pour la plupart absents

Représentant une préoccupation majeure pour tous les répondants, une majorité de réfugiés et de migrants ont mentionné la nécessité d'un soutien accru de la part des municipalités, des Nations Unies (OIM et HCR) et/ou des ONG pour les aider à trouver des possibilités d'emploi adaptées à leurs compétences et/ou à leur niveau d'éducation individuel, et qui soient durables. Bien que de tels programmes spécialisés soient absents, un certain nombre de répondants ayant le statut de réfugié ont noté le soutien de l'Association tunisienne pour la gestion et la stabilité locale (TAMSS)²⁵, une OSC locale coopérant avec le HCR et agissant comme intermédiaire entre les employeurs et les réfugiés, protégeant la légalité de leur contrat et de leurs conditions de travail.

Alors que les politiques ou programmes dédiés à l'emploi des réfugiés et des migrants au niveau local restent absents, un informateur clé de la mairie de Raoued a décrit la position de plus en plus importante que les travailleurs réfugiés et migrants prennent pour garantir la durabilité et le développement du marché du travail au Grand Tunis, ajoutant que :

« les réfugiés et les migrants sont généralement des travailleurs acharnés et prendront les emplois dont les Tunisiens ne veulent pas, principalement dans la construction, les services de restauration, le travail domestique et le nettoyage. »

Dans cette optique de développement de l'économie de la ville, un informateur clé de la municipalité de La Marsa ajoute que, bien qu'ils soient confrontés à des obstacles juridiques, les réfugiés et les migrants cherchent de plus en plus à créer leurs propres entreprises et start-ups. Cette affirmation est également confirmée par un Syrien de 53 ans, qui signale qu'un certain nombre de Syriens ont envisagé de s'associer avec des Tunisiens afin de pouvoir créer des entreprises de restauration et de boulangerie dans la ville.

24 Terre d'Asile Tunisie (2020). [L'accès au travail des migrants en Tunisie. Du cadre juridique à la pratique.](#)

25 <https://www.tamsstn.org>

6. Tunis, migration et risques

Espaces de risque et de discrimination

« Les quartiers populaires changent tout le temps - c'est toujours un équilibre entre un loyer bon marché et la sécurité pour tous. [...] À Dar Fadhal et à Bhar Lazreg, ils sont obligés d'y vivre parce que le loyer est bon marché. [...] J'ai entendu certaines histoires horribles sur Dar Fadhal. Il y a un risque à vivre dans ce quartier. »

(Ivoirienne, 26 ans)

Perception des zones à risque dans le Grand Tunis : ressources financières nécessaires pour éviter les endroits plus risqués

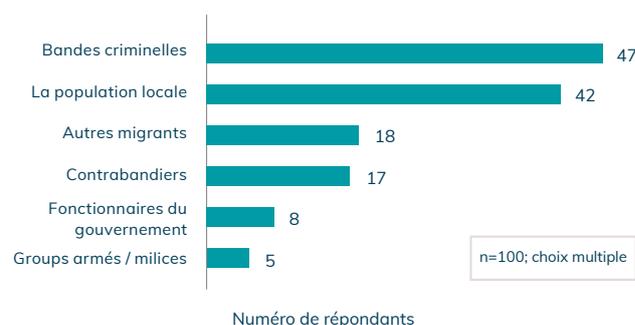
En rendant compte des lieux et quartiers « à risque » pour les réfugiés et les migrants dans le Grand Tunis, et sans avoir pour objectif de quantifier ou d'écartier les risques de protection dans d'autres quartiers, nous distinguons deux lieux en termes de fréquence et de variété des risques de protection : Dar Fadhal (municipalité de La Soukra) et Bhar Lazreg (municipalité de La Marsa). Ces districts attirent néanmoins les réfugiés et les migrants car ils offrent des loyers relativement bon marché et la possibilité de partager un logement (ce qui peut entraîner une surpopulation), comme l'ont indiqué les institutions clés. En outre, les auteurs des incidents viendraient de différents pays d'origine, les Tunisiens et les communautés de réfugiés et de migrants se livrant à des activités illicites, comme le décrit une Ivoirienne (âge inconnu) :

« À Bhar Lazreg, il y a tous les risques. Il y a les viols, les agressions... Ils sont commis par des Tunisiens et souvent aussi par des [Africains subsahariens] maintenant. Ce que nous voyons maintenant chez les Subsahariens [c'est que] certains groupes se permettent aussi de cambrioler parmi eux. Ce n'était pas le cas auparavant. »

Entre décembre 2019 et mars 2020, 118 personnes interrogées sur 488 (24 %) dans le Grand Tunis ont déclaré que la Tunisie était le pays le plus dangereux de leur voyage²⁶, dont 100 sur 118 ont indiqué un endroit dans le Grand Tunis comme étant le plus dangereux. Les risques les plus cités dans le Grand Tunis sont la violence physique (81/100), le vol (62/100) et la violence sexuelle (24/100). Lorsqu'on leur a demandé qui était le plus susceptible de commettre de tels incidents, les gangs criminels ont été signalés par près de la moitié des répondants (47/100), suivis par les communautés locales

d'accueil (42/100), ce qui coïncide avec les témoignages recueillis lors d'entretiens approfondis avec des réfugiés et des migrants.

Graphique 4 : « Qui était susceptible de commettre de tels incidents dans le Grand Tunis ? »



Lorsqu'on leur demande quelles mesures les réfugiés et les migrants prennent pour éviter les quartiers considérés comme « à risque », la plupart d'entre eux déclarent ne pas y aller, ou les éviter la nuit. Cependant, tous les réfugiés et migrants ne semblent pas être en mesure de faire un tel choix, car le choix des quartiers se fait sur la base d'un classement des opportunités par rapport aux contraintes. Cela implique que ceux qui ont un budget plus restreint devront s'installer avec moins de confort et de sécurité. En outre, il est à noter que le niveau d'information sur les différentes caractéristiques des quartiers semble être cohérent parmi les répondants qui vivent dans le Grand Tunis depuis plus d'un an. Les endroits généralement considérés comme sûrs et confortables pour vivre sont la Cité Wahat (à El Aouina), La Soukra (à l'exception de Dar Fadhal) et La Marsa (à l'exception de Bhar Lazreg), mentionnés précédemment.

Sources et types de risques : expériences individualisées

Les sources de risque peuvent varier en fonction du sexe, du pays d'origine, de la culture et d'autres facteurs déterminants. En termes de pays d'origine, les réfugiés et migrants ivoiriens sont souvent signalés, ou se signalent eux-mêmes, comme étant particulièrement vulnérables et visibles, en raison de leur présence en grand nombre dans certains quartiers de la ville, mais aussi de leur culture communautaire, souvent décrite comme extravertie et moins axée sur la famille que les autres nationalités. Deuxièmement, une majorité de femmes subsahariennes ont déclaré avoir été victimes de harcèlement sexuel, décrivant leur relation et leurs interactions, avec les hommes tunisiens en particulier, comme étant difficiles. Si de tels épisodes peuvent se produire dans la rue, ils se produiraient également dans le cadre du travail, comme l'a détaillé une femme ivoirienne (âge inconnu) :

26 Il est à noter que 117 de ces 118 répondants qui ont choisi la Tunisie comme pays le plus dangereux n'avaient pas transité par la Libye.

« Les risques sont très présents. Le viol, également dans les ménages, nous rencontrons ce genre de situation. Un Tunisien s'approche de vous [pour que vous veniez nettoyer sa maison], vous arrivez chez lui et il n'y a ni femme ni famille. Vous faites le ménage et il fait comme s'il partait, mais finalement il revient et il commence à vous parler et il vous propose de coucher avec lui. Il y a eu des cas comme ça, ça arrive souvent. »

Un informateur clé ivoirien (28 ans) travaillant à Cité Wahat (et résidant à Dar Fadhal) a décrit le caractère presque institutionnalisé du harcèlement physique auquel sont confrontées les femmes subsahariennes travaillant dans la ville.

En termes de risques de protection engendrés par les actes d'autres réfugiés et migrants, un certain nombre ont fait état d'abus de la part de co-nationaux ou de communautés co-ethniques, faisant écho aux lignes de fractures politiques, sociales et culturelles de leurs pays et/ou régions d'origine. Si ces communautés du Grand Tunis peuvent représenter un solide ancrage social et culturel pour les personnes interrogées ainsi qu'un mécanisme de résilience, elles peuvent également faire écho à certains comportements conflictuels ou mécanismes discriminatoires qui ont conduit à leur départ. La proximité géographique avec le pays d'origine est une question particulièrement importante et une préoccupation de sécurité pour les répondants libyens, qui craignent les retombées du conflit avec le grand nombre de Libyens dans le Grand Tunis :

« Je veux quitter la Tunisie pour une raison précise : je cherche un endroit plus sûr. La Tunisie est proche de la Libye et la milice peut facilement me trouver. Ils m'ont déjà trouvé une fois et ont kidnappé mon enfant. Dieu merci, les autorités tunisiennes sont arrivées à temps et l'ont sauvée. C'est pourquoi nous avons déménagé dans cet autre quartier, car ici il n'y a pas de Libyens ayant des liens avec la milice et c'est plus sûr. »

(Homme libyen, 49 ans)

En lien avec ces expériences, mais aussi avec les quartiers plus risqués où les communautés co-nationales ou co-ethniques pourraient être bien représentées, un certain nombre de réfugiés et de migrants interrogés ont préféré vivre dans des quartiers de la ville sans trop s'impliquer dans les grandes communautés et former leurs réseaux sociaux de manière plus organique et à travers les nationalités. Par ailleurs, un certain nombre de réfugiés et de migrants qui ont indiqué ne pas vivre avec ou à proximité de nombreux co-nationaux ont souligné l'importance d'avoir un ou plusieurs amis tunisiens dans

le cadre de leur processus d'intégration sociale.

Risques liés au travail et au logement

Les conditions de travail irrégulières sont considérées comme une norme pour beaucoup

La pratique du travail sans contrat est la norme plutôt que l'exception pour les migrants en situation irrégulière ainsi que pour les réfugiés et les demandeurs d'asile. Cette situation est aggravée par l'absence d'un cadre juridique national pour se prémunir contre la violation des droits du travail des réfugiés et des migrants, en particulier si ces derniers ne disposent pas de documents officiels ou ont un statut de réfugié en attente. En plus des risques mentionnés ci-dessus, 54 des 314 personnes interrogées par 4Mi entre janvier et mars 2020 ont auto-déclarées « Je ne connais pas mon statut », ce qui crée une autre couche d'insécurité liée au statut, aggravant d'autres facteurs de risque liés à la violation des droits du travail.

Les données d'informateurs clé suggèrent que l'exploitation des réfugiés et des migrants travaillant sans documents légaux est très répandue. Les personnes interrogées ont indiqué que souvent, elles ne recevaient pas leur salaire à temps, ou ne le recevaient pas du tout. En outre, quitter un emploi peut conduire à ne pas être payé du tout, et les réfugiés et migrants interrogés ont déclaré qu'ils déconseillaient à leurs pairs de partir avant d'avoir reçu leur salaire. Une autre conséquence de l'absence de protection légale est que les travailleurs réfugiés et migrants reçoivent parfois un salaire inférieur à celui de leurs pairs tunisiens occupant des fonctions similaires.

Les conditions de logement risquées favorisent l'hypermobilité dans la ville

Le vide juridique qui entoure les réfugiés et les migrants crée également les conditions d'un certain nombre d'abus de la part des propriétaires qui leur louent leurs maisons. Les personnes interrogées ont fait état de nombreux cas d'abus, allant de la pression à l'extorsion et à l'expulsion arbitraire. Une pratique assez courante semble consister à demander aux locataires de payer des factures gonflées sous la menace d'une expulsion. La barrière de la langue (les factures sont rédigées en arabe) et l'incapacité des réfugiés et des migrants à faire valoir leurs droits auprès de la police (de peur d'être identifiés comme étant en situation irrégulière) les laissent à la merci de la bonne volonté des propriétaires (qui seraient souvent conscients de l'impossibilité pour leurs locataires de s'adresser à la police). En outre, le caractère irrégulier des accords de location passés avec les réfugiés et les migrants laisse aux propriétaires la possibilité de gonfler les loyers, par rapport aux prix habituellement en vigueur dans les contrats de location classiques. Les cas réguliers de dettes associées à des factures légitimes ou illégitimes augmentent la méfiance entre les propriétaires et les locataires. La conséquence la plus fréquente de ces pratiques est de devoir déménager de temps à autre (y compris pour déménager d'un quartier

vers d'autres parties de la ville), un certain nombre de personnes interrogées déclarant se sentir obligées de déménager tous les mois ou tous les deux mois, ce qui peut être préjudiciable aux processus d'intégration, de participation et d'inclusion sociales.

Vulnérabilités et risques d'un point de vue politique

Une absence de politique visant à réduire les risques de protection

Les réfugiés et les migrants sans statut de réfugié ou dont la demande d'asile est en cours ont souligné la nécessité d'un soutien pour comprendre leurs droits en Tunisie. En outre, en raison de l'absence d'une législation nationale axée sur les droits des étrangers dans le pays, une majorité de répondants ont souligné qu'ils n'avaient pas pu signaler les incidents (y compris le harcèlement physique, verbal et sexuel et la discrimination) à la police et/ou aux autorités locales, ce qui augmentait leur vulnérabilité. À l'inverse, plusieurs institutions clés ont indiqué que, selon elles, les réfugiés ont souvent plus de chances d'être entendus par la police, ce qui réduit les risques d'exploitation par les employeurs et

les propriétaires. Interrogés sur les besoins d'assistance, plusieurs répondants ont souligné que l'accès à un statut juridique était leur principale préoccupation.

Les représentants des mairies de La Marsa et de Raoued, ainsi que les porte-parole des ONG et des OSC, ont indiqué que l'absence actuelle de progrès en termes de lois de protection des réfugiés et des migrants était probablement due à l'instabilité du paysage politique tunisien, tant au niveau national que local, et qu'ils ne pouvaient s'appuyer que sur les déclarations internationales signées par la Tunisie. Bien que le code du travail tunisien vise à protéger tous les travailleurs, les dispositions actuelles sont jugées trop restrictives et ne répondent pas aux besoins spécifiques des réfugiés et des migrants vulnérables. Par conséquent, il n'existe, en pratique, aucune législation spécifique pour lutter contre la discrimination et les abus dont sont victimes les réfugiés et les migrants dans leur environnement de travail. Le travail des ONG et des OSC est cité par ces mêmes fonctionnaires comme étant déterminant et « faisant la différence », jusqu'à ce qu'un élan politique attendu permette des changements juridiques.

7. Tunis, migration et COVID-19

Impact sur les moyens de subsistance et la vie quotidienne

Perte de revenus déclarée par la majorité : le niveau d'éducation, le sexe et le statut sont les principaux facteurs

Alors que la Tunisie est entrée en période de confinement à la fin du mois de mars, des informateurs clés ont fait état du nombre élevé de réfugiés et de migrants perdant leur emploi, estimant qu'environ trois quarts de tous ceux qui travaillaient dans le Grand Tunis avaient perdu leur principale source de revenus. En effet, selon les données COVID de 4Mi recueillies entre avril et juin 2020, 62 % (276/442) des personnes interrogées à Tunis, Ariana,

Ben Arous et Manouba avaient perdu leur emploi en raison des restrictions mises en place par les autorités pour arrêter la propagation de COVID-19, tandis que 5 % (21/442) pouvaient continuer à travailler (les autres personnes interrogées n'avaient pas d'emploi au moment de l'enquête ou refusaient de répondre à la question).

Si l'on examine les chiffres plus récents de juillet et août 2020²⁷, 49 % (94/180) ont déclaré une perte de revenus due à la COVID-19, suivis par les répondants qui ont déclaré ne pas avoir de revenus auparavant (27 %, 51/180), ceux qui ont déclaré avoir perdu un revenu familial (sans emploi) (15 %, 28/180) et ceux qui ont continué à travailler et ont gagné le même revenu (9 %,

Graphique 5 : « Avez-vous perdu des revenus en raison des restrictions liées aux coronavirus ? »



²⁷ Les comparaisons entre différentes périodes des données 4Mi doivent être faites avec prudence, car l'enquête 4Mi n'a pas d'approche d'analyse longitudinale, et les possibilités de subsistance, les décisions personnelles et d'autres facteurs peuvent ne pas être comparables dans le temps.

17/180). Parmi ceux qui ont continué à travailler, bien que peu nombreux, la majorité était très instruite (ayant obtenu un diplôme universitaire), tandis que la majorité de ceux qui ont déclaré avoir perdu des revenus avaient terminé leurs études secondaires ou une formation professionnelle. Bien qu'il faille faire preuve de prudence face à ce constat, compte tenu de la petite taille de l'échantillon, les femmes interrogées semblent avoir plus de chances de conserver leur emploi que les hommes dans le Grand Tunis en juillet et août²⁸.

Enfin, lorsqu'on se concentre sur le statut, les données ne suggèrent aucun lien entre la détention de documents légaux et le maintien des revenus : parmi ceux qui ont déclaré avoir continué à recevoir les mêmes revenus (17 répondants), 5 répondants ont déclaré résider dans le Grand Tunis de manière irrégulière, tandis que 5 autres étaient des résidents permanents et le reste des réfugiés, des résidents temporaires et 1 demandeur d'asile. Toutefois, il convient de noter que parmi le sous-ensemble de répondants qui ont déclaré ne pas avoir perdu de revenus parce qu'ils n'avaient pas d'emploi à l'époque, la majorité était composée de demandeurs d'asile, de résidents permanents ou de résidents temporaires (43/51).

Afin de pouvoir subvenir aux besoins de base (y compris loyer, produits d'hygiène, nourriture ou équipement de protection individuelle [EPI]) pendant la pandémie et malgré la perte d'activités génératrices de revenus, une majorité de répondants et d'informateurs clés ont indiqué la mise en œuvre récurrente de mécanismes d'adaptation négatifs pour compenser une perte de revenus et faire face à certaines dépenses (principalement le loyer et les produits de première nécessité), comme l'épuisement des économies.

La COVID-19 a encore accéléré l'insécurité du logement et poussé les locataires vers des quartiers moins sûrs

Suite aux restrictions mises en place par les autorités pour limiter la propagation de COVID-19, une première analyse indique qu'un certain nombre de réfugiés et de migrants ont dû abandonner leurs foyers faute de ressources suffisantes et en raison de la perte de revenus. Selon les données COVID-19 de 4Mi recueillies entre avril et juin 2020 autour du Grand Tunis, 34 % (94/276)²⁹ des personnes interrogées ont déclaré avoir perdu leur maison (soit par expulsion, soit comme mécanisme de survie négatif lorsqu'elles se déplacent vers des quartiers plus risqués pour se permettre d'autres besoins de base) en raison de la perte de revenus pendant la pandémie. Si certaines personnes interrogées ont indiqué qu'elles pouvaient conserver leur logement car leur propriétaire était flexible (gel du loyer, retards dans le paiement des loyers...), une majorité de propriétaires n'aurait pas suivi

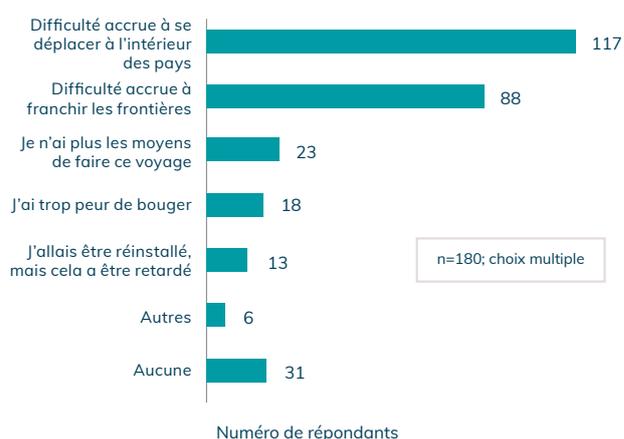
les recommandations du gouvernement à cet égard et s'en serait tenue aux modalités de location antérieures à la COVID-19, à un moment où la majorité des réfugiés et des migrants avaient perdu leurs revenus.

Les données COVID-19 du 4Mi recueillies en juillet et août 2020, après la levée de la plupart des restrictions COVID-19, indiquent moins d'impact sur le logement, avec 3 personnes interrogées sur 180 déclarant avoir perdu leur logement suite à une perte de revenus. Toutefois, il a été signalé que la perte de revenus a poussé un certain nombre de réfugiés et de migrants vers des quartiers offrant des loyers bon marché mais moins sûrs et de moins bonnes conditions de logement (surpeuplement notamment). En ce qui concerne le compromis entre sécurité, confort et prix, « l'effet économique » semble être largement répandu en période de (post-)crise et pour les personnes ayant peu ou pas d'économies.

La COVID-19 a eu un impact sur la mobilité

En ce qui concerne les impacts de la COVID-19 sur la mobilité, la graphique 6 révèle que la plus grande partie des répondants du Grand Tunis ont éprouvé des difficultés à se déplacer à l'intérieur de la Tunisie et au-delà des frontières depuis l'épidémie. En outre, 31 personnes interrogées ont déclaré qu'elles avaient trop peur ou étaient contraintes pour se déplacer, ce qui laisse supposer qu'elles pourraient être victimes d'une immobilité involontaire.

Graphique 6 : « Quel impact la crise du coronavirus a-t-elle eu sur votre parcours migratoire ? »



Certains réfugiés et migrants ont expliqué que l'augmentation des contraintes économiques a entraîné un retard dans leurs projets de poursuivre le voyage. Cela correspond aux données du 4Mi de la graphique 6 et à ce que nous savons de la théorie de la migration, à

28 Sur les 17 répondants qui ont déclaré avoir conservé leurs revenus, 10 étaient des femmes et 7 des hommes. Dans le même temps, les femmes représentaient une plus petite partie de l'échantillon total (40 %, 72/180) que les hommes (60 %, 108/180).

29 Il s'agit d'un sous-ensemble de l'enquête COVID-19 4Mi qui s'est déroulée entre avril et juin, car l'indicateur en question fait partie d'une question de suivi utilisant une logique de saut et à laquelle seuls les répondants ayant déclaré avoir perdu des revenus à la suite de l'enquête COVID-19 ont répondu.

savoir que les gens ont besoin d'un niveau minimum de capacités pour s'engager dans la migration. En termes de contraintes économiques, la fermeture temporaire des bureaux gouvernementaux a encore aggravé la situation des réfugiés et des migrants qui doivent payer une amende pour quitter le territoire, et a eu un impact durable sur leur situation en tant que migrants irréguliers :

« C'est très difficile ici à cause de l'amende. Nous devons trouver une solution à ce problème. Beaucoup de gens sont coincés ici et ne peuvent pas sortir. [...] Moi-même, je dois renouveler ma résidence parce que j'ai déménagé il y a 4 mois, mais ce n'était pas possible à cause du coronavirus. »

(Femme ivoirienne, 26 ans)

Alors que les autorités ont annoncé qu'elles allaient geler la pénalisation du séjour irrégulier en Tunisie pendant le confinement dû à la COVID-19 en raison de la fermeture des administrations³⁰, les réfugiés et les migrants auraient craint qu'une certaine inertie dans l'application de cette règle ad hoc ait encore des conséquences pour eux.

L'effet multiplicateur de risque de la COVID-19

La perte généralisée de revenus, l'immobilité générée (involontaire), ainsi que les niveaux élevés de stress et l'accès potentiellement irrégulier/restreint aux biens de base qui ont été directement ou indirectement causés par les impacts de la COVID-19 ont eu un effet multiplicateur de risques sur les populations réfugiées et migrantes du Grand Tunis. L'épuisement des économies par l'affaiblissement des mécanismes d'adaptation et la priorité donnée aux facteurs économiques sur la sécurité et le confort ont encore accru leur vulnérabilité et ont potentiellement érodé les filets de sécurité et les mécanismes d'adaptation mis en place précédemment.

Assistance reçue et accès aux services

Assistance et solidarité notables de la part des organisations locales, des autorités et des Tunisiens, mais manque de coordination entre les acteurs institutionnels

Des experts représentant des ONG, des organisations de la société civile et les Nations unies ont expliqué comment la crise COVID-19 a eu un impact sur leur charge de travail, avec un représentant de Terre d'Asile Tunisie :

« Notre charge de travail a triplé au début de la pandémie, alors que nous avons travaillé 24 heures sur 24. »

La majorité des réfugiés et des migrants ont fait état de l'aide supplémentaire qu'ils ont reçue de ces organisations,

soulignant notamment la réactivité et l'accessibilité des ONG et des OSC locales, souvent plus petites, et leur rôle essentiel dans la fourniture d'une assistance de toutes sortes pendant le confinement.

Par ailleurs, un nombre considérable de réfugiés et de migrants décrivent avoir bénéficié du soutien et de la solidarité spontanés des Tunisiens et de certaines autorités locales au cours de la pandémie de COVID-19, certains allant même jusqu'à signaler qu'ils ont subi beaucoup moins d'incidents de discrimination que pendant la période précédente. Une femme ivoirienne (âge inconnu) donne des détails :

« Tu marches, tu croises un Tunisien, il gare sa voiture, il fait des courses et te donne un sac [de provisions]. Ou, pour ceux qui ont des bébés, ils donnent des couches et des paquets de lait. Ce sont des initiatives individuelles spontanées, c'est ça l'essentiel, sincèrement... »

Un représentant de la mairie de La Marsa a indiqué que la pandémie de COVID-19 a révélé au personnel de la municipalité la complexité des dynamiques migratoires mixtes et les niveaux de vulnérabilité auxquels sont soumis les réfugiés et les migrants, notamment en ce qui concerne la perte de revenus et le manque de mécanismes de soutien. La municipalité a donc mis en place un programme de soutien municipal spécifique pour fournir une assistance aux besoins de base, et vise à travailler au niveau local pour mettre la gouvernance des migrations à l'ordre du jour et à s'engager pour un nouveau cadre juridique sur le statut et les droits des réfugiés et des migrants en Tunisie par des efforts de plaidoyer. Comme indiqué, des projets de soutien à l'assistance durant la COVID-19 ont également été mis en place par les municipalités d'Ariana et de Raoued, entre autres dans le Grand Tunis. Les trois municipalités ont en outre souligné la nécessité d'une base de données intégrée pour pouvoir soutenir les personnes locales les plus vulnérables, et d'une coordination entre les administrations locales, les ONG et les OSC afin d'accroître efficacement la portée de l'assistance à tous les réfugiés et migrants ayant besoin d'aide. Bien que plusieurs ONG aient fait état d'un effort de coordination avec le gouvernement pendant la crise de COVID-19, cette relation semble avoir été engagée par des canaux ad hoc plutôt que par un système coordonné au niveau national.

Manque d'information sur l'assistance des autorités nationales

Un grand nombre de réfugiés et de migrants déclarent ne pas avoir été informés sur une plateforme mise en place par les autorités nationales pour fournir un soutien spécifique indiqué aux réfugiés et aux migrants pendant

30 Afrikyes (2020, 9 juillet). [Tunisie: Décret gouvernemental sur l'annulation des pénalités.](#)

la pandémie de COVID-19³¹. Ceux qui ont déclaré connaître cette plateforme n'en ont généralement pas fait usage, car elle n'était pas suffisamment accessible en termes de langue, de formulation et de type de questions. Ce sentiment est partagé par un informateur clé de la municipalité de Raoued, qui rapporte que les réfugiés et les migrants ont mentionné avoir eu des difficultés à comprendre la plateforme d'assistance en ligne des autorités en raison d'une barrière linguistique perçue (pour ceux qui ne lisent pas l'arabe ou le français). Cette différence est en outre alimentée par la méfiance générale dont font état certaines personnes interrogées à l'égard du partage des données personnelles en ligne et avec les autorités. En outre, il n'y avait apparemment pas eu de communication et de coordination entre les autorités nationales et locales sur l'existence et l'utilisation de la plateforme. Cependant, un informateur clé travaillant pour une ONG a souligné que

« bien que la plate-forme ne soit pas [sans défaut], c'est la première fois que les autorités tunisiennes ont mis en place quelque chose de spécifiquement destiné à aider les réfugiés et les migrants. »,

estimant qu'il s'agit d'une évolution positive et d'un travail en cours.

Une augmentation perçue de la discrimination et de la xénophobie

Si des manifestations de solidarité ont effectivement été observées pendant la pandémie et vécues par les personnes interrogées, les données de 4Mi recueillies en juillet et août 2020 révèlent que 54 personnes interrogées sur 180 (près d'un tiers) dans le Grand Tunis ont déclaré ne pas pouvoir accéder aux soins de santé en raison de la discrimination à l'égard des étrangers. En outre, 21 sur 180 (12 %) ont perçu une augmentation du racisme et de la xénophobie dans leur vie quotidienne depuis l'épidémie de COVID-19. Une Ivoirienne (28 ans) résidant à Dar Fadhal a indiqué qu'en principe, tous les réfugiés et migrants ont accès aux services de santé, mais qu'elle a clairement constaté des comportements discriminatoires, les citoyens tunisiens étant prioritaires dans le traitement.

Perspective

Bien que cette section ait mis en lumière bon nombre des difficultés rencontrées par les réfugiés et les migrants du fait de la pandémie, certaines de ces difficultés sont atténuées grâce à des programmes d'assistance et à l'élaboration par les réfugiés et les migrants de mécanismes d'adaptation à la nouvelle « norme » induite par la COVID-19. Sur toutes les personnes interrogées par 4Mi à Tunis pendant les mois de juillet et août (n=180), une majorité (105/180) a décrit la situation liée à la pandémie comme étant « meilleure qu'avant » ou « redevenue comme avant ». 40 % (72/180) ont déclaré que la situation était « pire qu'avant » ou « n'avait pas changé depuis le début » (tandis que 2 %, 3/180, ont déclaré « je ne sais pas »). En outre, les données montrent des différences entre les quartiers. Dans le centre-ville, une majorité a déclaré que « la situation se détériorait » ou « n'avait pas changé depuis le début » (15/28), tandis qu'à El Aouina, 21 personnes interrogées sur 30 ont déclaré que la situation « s'améliorait » ou « revenait à ce qu'elle était avant ». Cette différence géographique est également signalée par une Malienne (36 ans) :

« Nous avons commencé à retravailler à El Aouina, mais je connais des migrants vivant à Dar Fadhal qui sont encore au chômage aujourd'hui. C'est la même chose pour les migrants qui vivent davantage vers [la zone de] La Soukra. »

31 <http://www.aide-covid19.tn/>

8. Conclusion et recommandations

Conclusion

Alors que traditionnellement la Tunisie a été décrite comme un pays d'émigration, cette étude a esquissé les différentes façons dont nous pouvons étudier à la fois la Tunisie et en particulier sa capitale, Tunis, comme un espace de migration mixte. Depuis 2011, le pays, et Tunis en particulier, accueille de plus en plus de réfugiés et de migrants fuyant les troubles civils et la guerre, notamment en provenance de Syrie et de Libye, y compris des Subsahariens résidant et/ou transitant en Libye. En outre, la politique d'entrée sans visa de la Tunisie à l'égard d'un certain nombre de pays, principalement en Afrique de l'Ouest, a suscité différents types de migration, notamment des réfugiés fuyant les persécutions et les conflits, mais aussi des étudiants et des travailleurs migrants. Au fil du temps, le Grand Tunis est devenu une plaque tournante pour ces populations souvent hyper mobiles et hétérogènes.

Le Grand Tunis est perçu comme un lieu d'établissement à court ou moyen terme pour la plupart des réfugiés et des migrants, souvent en raison des possibilités qui existent (ou sont perçues comme existant) dans la ville et ses environs. D'une part, d'un point de vue juridique, il y a une absence de législation nationale pour protéger efficacement les droits des réfugiés et des migrants et définir leur statut. D'autre part, certains éléments indiquent que cela n'est pas perçu comme un obstacle particulier à l'accès à l'emploi, les offres d'emploi sans contrat étant courantes. Travailler sans contrat, et sans être protégé par la loi, génère une vulnérabilité considérable à différents types de violations de la protection au sein et en dehors de l'environnement de travail, y compris l'exploitation, la discrimination et le harcèlement. En l'absence de politiques nationales et locales visant à l'intégration sociale et professionnelle des réfugiés et des migrants dans la ville, les ONG et les OSC jouent un rôle essentiel dans la fourniture d'une assistance.

Sur la base des données de MMC/4Mi, cette étude a fait valoir que COVID-19 a représenté un choc majeur pour la vie des réfugiés et des migrants, érodant les possibilités de subsistance, poussant les migrants à recourir à des mécanismes d'adaptation négatifs et augmentant les vulnérabilités préexistantes. D'autre part, les efforts de solidarité des organisations, des autorités locales et des Tunisiens auraient eu un impact positif sur l'amélioration de la situation. En outre, l'impact de la pandémie semble avoir mis en évidence la nécessité d'une coordination et d'une structure entre les institutions nationales et locales

afin d'améliorer les connaissances sur les réfugiés et les migrants résidant dans le Grand Tunis et la capacité à les soutenir et les aider de manière adéquate.

Recommandations

À partir de ces résultats, cette étude propose les recommandations suivantes en matière de programmation et de politique :

1. Mettre en œuvre les objectifs et les actions du Pacte Mondial pour la Migration (PMM) adoptés par la Tunisie. Le PMM propose également un plan d'action pour des réponses ciblées à la COVID-19 pour les personnes en déplacement. Par exemple, l'accès aux soins de santé devrait être disponible pour tous – indépendamment du statut migratoire ; le maintien d'un "pare-feu" entre les services d'immigration et l'accès aux services ; la libération des migrants des centres de détention ; la prolongation des permis de travail et de séjour ; la régularisation du statut ; l'élimination de la discrimination et la promotion de discours publics fondés sur des données réelles.³²
2. Soutenir la création d'une structure de coordination entre les organes administratifs et le secteur humanitaire pour combler le manque d'informations quantitatives et qualitatives sur les dynamiques migratoires mixtes vers, dans, et autour du Grand Tunis.
3. Encourager la coordination entre les autorités, les ONG et les OSC, au niveau national et local, afin d'améliorer le soutien et l'assistance aux réfugiés et aux migrants dans le Grand Tunis, en utilisant les capacités et les connaissances déjà disponible à travers le secteur humanitaire, notamment les ONG et les OSC locales.
4. S'appuyer sur le réseau dynamique des OSC de par la Tunisie pour continuer à encourager les initiatives locales de soutien à l'intégration socio-économique des réfugiés et migrants à Tunis.
5. Aider les groupes de plaidoyer et les OSC à porter leur message au niveau national et auprès des institutions pertinentes, afin de promouvoir les droits et les inquiétudes des migrants et des réfugiés.
6. Plaider pour un cadre politico-judiciaire qui reconnaît l'existence de réfugiés et de migrants, quel que soit leur statut, sur le sol tunisien, conforme à la constitution tunisienne révisée en 2014, qui prévoit des directives claires sur leurs droits et obligations durant leur séjour en Tunisie, tout en cherchant une solution pour les réfugiés et les migrants qui ne peuvent pas quitter le territoire en raison des amendes accumulées.

32 Pour des résultats et des recommandations détaillés sur la pertinence et l'utilité du PMM pour la réponse à la COVID-19, voir MMC (2020), [COVID-19 and the Global Compact for Migration. Is a Compact born in a crisis born again in the whirlwinds of three global crises](#); et United Nations Network on Migration (2020), [The Global Compact for Migration \(GCM\): Well Governed Migration as an Essential Element of Effective COVID-19 Response](#).

Annexes : Entretiens menés

Tableau 2 : Entretiens avec des informateurs clés - Tunis

#	Date	Organisation
1	10/08/2020	Association Tunisienne de la Santé de la Reproduction (ATSR)
2	11/08/2020	Instance Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes (INLTP)
3	12/08/2020	Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP)
4	12/08/2020	Institut arabe des droits de l'homme (IADH)
5	12/08/2020	Conseil Tunisien pour les Réfugiés (CTR)
6	12/08/2020	Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII)
7	17/08/2020	Municipalité de Raoued
8	19/08/2020	Municipalité d'Ariana
9	19/08/2020	Terre d'Asile Tunisie
10	21/08/2020	Municipalité de La Marsa

Tableau 3 : Entretiens avec des réfugiés et des migrants - Tunis

#	Date	Country of Origin	Gender	Location
1	01/04/2020	Côte d'Ivoire	Femme	La Soukra
2	02/04/2020	Côte d'Ivoire	Femme	Raoued
3	18/08/2020	Mali	Homme	Cité Mansoura (Ariana)
4	19/08/2020	Côte d'Ivoire	Femme	Ariana
5	19/08/2020	Guinée	Femme	El Aouina
6	20/08/2020	Syrie	Homme	Ariana
7	20/08/2020	Côte d'Ivoire	Homme	Ain Zaghouan
8	22/08/2020	Côte d'Ivoire	Homme	La Marsa
9	24/08/2020	Libye	Femme	Les Berges du Lac 2
10	24/08/2020	Côte d'Ivoire	Femme	La Marsa
11	25/08/2020	Mali	Femme	Cité Wahat (El Aouina)
12	25/08/2020	Libye	Homme	- ³³
13	25/08/2020	Soudan	Homme	El Aouina
14	26/08/2020	Soudan	Homme	La Marsa
15	26/08/2020	Côte d'Ivoire	Femme	La Soukra
16	28/08/2020	Côte d'Ivoire	Homme	Ain Zaghouan
17	30/08/2020	Cameroun	Homme	Ettadhamen
18	30/08/2020	République centrafricaine	Homme	La Soukra
19	31/08/2020	Soudan	Homme	Centre-ville
20	01/09/2020	Cameroun	Femme	Centre-ville
21	17/09/2020	Côte d'Ivoire	Femme	Dar Fadhal (La Soukra)
22	21/09/2020	Burkina Faso	Femme	Le Kram

³³ Le lieu où se trouve cette personne interrogée est caché pour des raisons de sécurité.



Le MMC (Mixed Migration Centre – Centre sur la Migration Mixte) est un réseau mondial composé de sept centres régionaux et d'une unité centrale à Genève qui s'occupe de la collecte de données, de la recherche, de l'analyse et de l'élaboration de politiques sur la migration mixte. Le MMC est une source majeure de collecte et diffusion de données, de recherches, d'analyses et d'expertises indépendantes et de haute qualité sur les migrations mixtes. Le MMC vise à : mieux comprendre les migrations mixtes ; avoir un impact positif sur les politiques migratoires mondiales et régionales ; fournir des réponses de protection fondées sur des données pour les personnes en déplacement ; et stimuler une réflexion novatrice dans les débats publics et politiques sur les migrations mixtes. Le MMC met l'accent sur les droits de l'Homme et la protection de toutes les personnes en déplacement.

Le MMC fait partie du Conseil Danois pour les Réfugiés (DRC) et est régi par celui-ci. Les équipes mondiales et régionales du MMC sont basées à Amman, Copenhague, Dakar, Genève, Nairobi, Tunis, Bogota et Bangkok.

Pour plus d'informations, visitez le site : Mixedmigration.org

RECHERCHÉ PAR :



COMMANDÉ PAR :



EN COLLABORATION AVEC :



SOUTENU PAR :

